

TENDER ADDENDUM**Title: Portage Bridge - Surface repairs****Tender No.: AL1751A****Date: 01/08/2018**

Page 1 of 1

ADDENDUM No.: 2

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

1. **Question:** Drawing Sheet 02 and 03 shows catch basin adjustments for the Bridge Deck Drains on the Portage Bridge and Bronson Channel Bridge. Please provide details for these adjustments and also provide an item for this to be measured for payment.

Answer: Drawing Sheet 02 and 03 incorrectly point to the catch basin adjustments for the Bridge Deck Drains on the Portage Bridge and Bronson Channel Bridge. We are not adjusting catch basins for the Bridge Deck Drains on the Portage Bridge and Bronson Channel Bridge as these will be maintained as they are. The drawing should point to the catch basins on land (Victoria Island and north of Portage bridge) along median and sidewalk as per quantity and Items in tender. Therefore there is no detail or pay item required for the catch basin adjustments for the Bridge Deck Drains on the Portage Bridge and Bronson Channel Bridge as there is no such work in Contract.

2. **Question:** The traffic plans for phase 1 and 2 are only allowing for 2 lanes in each direction but the work restriction specifies to

ADDENDA À LA SOUMISSION**Titre : Pont du Portage - Réparation du revêtement de chaussée****Numéro de demande de soumission : AL1751A****Date : 2018-08-01**

Page 1 de 1

ADDENDA n° : 2

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appels d'offres et des documents relatifs au contrat :

1. **Question:** Les dessins 02 et 03 indiquent des ajustements à apporter aux puisards des drains de tablier du pont du Portage et du pont du canal Bronson. Prière de donner des détails sur les ajustements requis et d'ajouter un article concernant le mesurage et le paiement des travaux en question.

Réponse: Les dessins 02 et 03 indiquent incorrectement des ajustements à apporter aux puisards des drains de tablier du pont du Portage et du pont du canal Bronson. Nous n'ajusterons pas les puisards des drains de tablier du pont du Portage et du pont du canal Bronson, car ces derniers resteront comme ils sont. Les dessins devraient faire référence aux puisards situés sur la terre ferme (île Victoria et au nord du pont du Portage), en bordure des terre-pleins et des trottoirs, selon les quantités et les articles indiqués dans les documents d'appel d'offres. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'ajouter des détails ou un article de paiement pour les ajustements à apporter aux puisards des drains de tablier du pont du Portage et du pont du canal Bronson, car ces travaux ne sont pas prévus au contrat.

2. **Question:** Les plans de gestion de la circulation pour les phases 1 et 2 permettent seulement des voies de circulation dans chaque

maintain three lanes per direction during peak after August 31st. In order for us to complete the removal and replacement of the concrete apron along the median in the South/North bound lanes and maintain all three lanes during peak hours, would require us to reduce all traffic lanes to +/- 3.1m $((10.29\text{m}-0.88\text{m})/3)$ to keep the work area closed for concrete curing. Would you consider extending the August 31st date for the restriction of maintaining 2 open lanes during peak hours, considering we would probably start this project late August.

Answer: The question infers that we are removing and replacing concrete in aprons all along. We are removing aprons on structures and sawing off apron portion of monolithic medians on land as shown in Contract but replacement is with re-waterproofing and paving on structures and gravel and pavement on land. In specific areas on approach slabs as the median is structural it is to be scarified and overlaid with concrete and then paved over. The NCC will not extend the August 31, 2018 date for the restriction of maintaining 2 lanes open during peak hours. However, the NCC will accept lane width reductions of 3.0m for the vehicular lanes and 3.3 m for the HOV lane as long as all there lanes are open during peak hours after August 31, 2018.

sens, mais les restrictions concernant les travaux indiquent qu'il faut maintenir trois voies de circulation dans les deux sens en période de pointe après le 31 août. Pour compléter les travaux d'enlèvement et de remplacement de la chape de béton de part et d'autre du terre-plein (direction nord et direction sud) tout en maintenant trois voies de circulation dans les deux sens durant les heures de pointe, il faudrait réduire chaque voie de circulation à +/- 3.1m $((10.29\text{m}-0.88\text{m})/3)$ pour protéger ces travaux et permettre le durcissement du béton. Serait-il possible d'envisager de reporter la date du 31 août la période de maintien de deux voies de circulation dans les deux sens, puisque les travaux de ce projet débiteront vraisemblablement à la fin août.

Réponse: Cette question présume que nous demandons d'enlever et de remplacement les chapes de béton sur toute la longueur. En fait, nous demandons d'enlever les chapes sur les structures et de scier les chapes des terre-pleins monolithiques sur la terre ferme, tel qu'indiqué dans le contrat. Sur les structures, les chapes seront remplacées par de nouveaux produits d'imperméabilisation et un revêtement de béton bitumineux, et sur la terre ferme, les chapes seront remplacées par du gravier et des pavés. À certains endroits précis des dalles d'approche où le terre-plein a une fonction structurale, il doit être scarifié, recouvert de béton et ensuite de béton bitumineux. La CCN ne modifiera pas la date à partir de laquelle il faudra maintenir trois voies de circulation dans les deux sens en période de pointe. Cette date est fixée au 31 août 2018. Toutefois, la CCN acceptera de réduire à 3,0 m la largeur des voies de circulation des automobiles et à 3,3 m les voies réservées au VOM, à condition de maintenir sans exception trois voies de circulation dans les deux sens aux heures de pointe après le 31 août 2018.

Allan Lapensée

Senior Contract Officer
Procurement Services
Finance Division
Corporate Services Branch

Allan Lapensée

Agent principal de contrats
Services de l'approvisionnement
Division des finances
Direction des services généraux